Nom Prébost

Prénoms : Jean Henri — Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 2172

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 1er Septembre 1884, à St Martin Château canton de Royère, département de la Creuse, résidant à St Martin Château, canton de Royère, département de la Creuse, profession de cultivateur

fils de feu Léonard et de Lavergne marie, domiciliés à St Martin Château, canton de Royère, département de la Creuse

N° 47 de tirage dans le canton de Royère

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils châtains, yeux châtains, front découvert, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.

Taille : 1 m. 65 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 — militaire (2). ____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Appelé à l'activité le 9 Octobre 1905

Arrivé au 63e régiment d'Infanterie le dit Jour N° Mle 7515

Matricien le 23 Avril 1907.

Envoyé dans la disponibilité le 28 7bre 1907, Soutien de famille

Certificat de bonne conduite accordé par a Donné à Limoges le 1er/1908

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er octobre 1908

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. — 12e Régiment d'Artillerie. — 63e Régiment d'Infanterie. — Numéro au répertoire du corps. 17015

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. — Régiment d'Infanterie LIMOGES Décédé

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Rappelé à la mobilisation arrivé au Corps le 3 août 1914 — Condamné à mort par le Conseil de guerre de la 23e Division et exécuté à Crouy-sur-Ourcq (Mne et Mle) le 23 avril 1915 - Avis Mle du 2 juin 1915 - Campagne contre l'Allemagne du 3 août 1914 au 23 avril 1915

Numéro au contrôle spécial du recrutement 647

A accompli une 1re période d'exercices dans l 63 ième Rgt d'Infanterie du 24 Août au 12 Septembre 1911

A accompli une 2e période d'exercices dans l 63 Rég. d'Infanterie du 11 au 27 Avril 1912

Passé dans l'armée territoriale le ____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ____

Libéré du service militaire le ____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.
21 Janvier 09	Lyon 9e rue de la Croix Rousse n°26	Rhône	R
29 Juillet 1910	Lyon 5e R. Cable Chandeleurs	id.	R

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

La disponibilité de l'armée active.	La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er Octobre 1908	1er Octobre 1918	1er Octobre 1924	1er Octobre 1930

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné.*
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire.*
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi.)

Registres matricules - 1904 1R 510

Archives départementales de la Creuse. Droits réservés.